

premiers jours, car vos souvenirs sont encore trop frais et puis le démon est friand de l'âme des prêtres. Il vous tenait sous son empire depuis longtemps et il ne vous lâchera pas si facilement. Mais tenez bon et résistez ferme. Ne vous laissez pas aller au découragement. Il faut bien souffrir quelque chose puisque vous avez gravement offensé le bon Dieu et qu'après tout vous ne devez vous en prendre qu'à vous-même de ce qui vous arrive. Ici vous serez parfaitement tranquille. Soyez prudent et vous n'avez rien à craindre. Le père C. . . a passé ici trois mois et personne n'en a rien su. Sans doute on va s'occuper de vous pendant quelque temps, mais au bout de huit jours on n'y pensera plus. Pendant votre séjour ici, pas un mot de votre affaire à qui que ce soit. Il faut que tous ignorent qui vous êtes. Si l'on vous interroge, dites que vous êtes venu faire une retraite pour vous reposer, vous recueillir devant Dieu et le consulter sur votre vocation. Personne n'a besoin de mettre le nez dans vos affaires. D'ailleurs rien de plus vrai. Vous avez besoin de recueillement et de repos. Vous devez réfléchir longuement sur le passé et prendre de sérieuses résolutions pour l'avenir. Au reste vous avez fait votre devoir de catholique et de prêtre. Remettez-vous en pour le reste à la Providence qui fera sûrement le sien. Fais ce que dois, advienne que pourra." Sur ces derniers mots nous nous séparâmes. Une vie nouvelle allait commencer pour moi.

La recommandation de ne confier mon secret à personne était superflue. Je connaissais trop bien les sentiments des catholiques à l'égard des prêtres tombés et surtout des prêtres apostats, pour aller leur confier mes affaires. Singulière anomalie! Si vous persistez dans votre apostasie, on vous maudit et vous couvre d'injures. Si vous faites pénitence de vos erreurs, on vous regarde de travers comme un pestiféré. Avec ce système, que deviennent donc les droits sacrés du repentir?